

## Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)



# Projet Pédagogique



## 1. Présentation générale de la structure

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Vétraz-Monthoux est implanté au cœur du Groupe Scolaire René Cassin, un établissement inauguré en 2025. Sa direction est assurée par Solène BONNETTI, accompagnée d'adjoints pédagogiques qui interviennent selon les périodes.

L'ALSH accueille des enfants **âgés de 3 à 11 ans**, avec une capacité d'accueil pouvant atteindre :

- 64 enfants de moins de 6 ans
- 70 enfants de 6 ans et plus

L'Accueil de Loisirs de Vétraz-Monthoux est ouvert **tous les mercredis de l'année scolaire** (36 mercredis) ainsi que **9 semaines de vacances scolaires** répartis de la manière suivante :

- 2 semaines aux vacances d'octobre
- 1 semaine à Noël
- 1 semaine aux vacances de février
- 1 semaine aux vacances d'Avril
- 3 semaines au mois de juillet
- 1 semaine au mois d'août.

Des camps et séjours peuvent également être organisés sur différentes semaines, notamment en avril et l'été.

L'ALSH s'organise autour de **4 groupes d'enfants** :

- Les marmottes (enfants de Petite et Moyenne Section)
- Les renards (enfants de Grande Section et CP)
- Les chamois (enfants de CE1 et CE2)
- Les aigles (enfants de CM1 et CM2)

Ces groupes permettent de respecter au mieux les besoins des enfants et de leur proposer des activités toujours plus adaptées. Cela permet également une stabilité des équipes d'animateurs qui restent avec le même groupe l'ensemble de l'année (mercredis et vacances).

Chaque groupe est encadré par le nombre minimum d'animateurs suivants :

- 4 animateurs/animateuses pour les marmottes
- 4 animateurs/animateuses pour les renards
- 3 animateurs/animateuses pour les chamois
- 3 animateurs/animateuses pour les aigles

### **Coordonnées utiles de l'ALSH :**

Mail générique du site : [centredeloisirs@vetrazmonthoux.fr](mailto:centredeloisirs@vetrazmonthoux.fr)

Téléphone de la direction : 06.11.41.96.65

Mail vigilance (mail permettant aux parents d'alerter la mairie sur des agissements ou comportements inquiétants) : [vigilance@vetrazmonthoux.fr](mailto:vigilance@vetrazmonthoux.fr)

Mail du service Enfance-Jeunesse-Education : [eje@vetrazmonthoux.fr](mailto:eje@vetrazmonthoux.fr)

Mail de la coordination du service Enfance-Jeunesse-Education : [coordinationeje@vetrazmonthoux.fr](mailto:coordinationeje@vetrazmonthoux.fr)

## 2. Références et cadre

Le projet pédagogique que nous présentons s'inscrit au sein du **Projet Educatif de Territoire (PEdT) de la commune**. Ce projet éducatif est construit, pour les mercredis et les temps extrascolaires, autour des objectifs suivants :

- Accueillir tous les publics
- Qualifier l'offre éducative dans sa globalité
- Lier les temps du mercredi et scolaire en collaborant via les projets d'école avec l'éducation nationale
- Mettre en valeur la richesse du territoire
- Favoriser la mixité sociale et la parité.

A ces objectifs éducatifs viennent s'implémenter les objectifs transversaux suivants :

- Renforcer le rôle et la place de l'enfant au sein des activités
- Renforcer la qualification des agents municipaux et des intervenants.

L'ALSH de Vétraz-Monthoux est également soumis aux références règlementaires du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports.

Les taux d'encadrement suivants sont donc strictement respectés :

- **Mercredis** : 1 adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 14 enfants de plus de 6 ans
- **Vacances scolaires** : 1 adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 12 enfants de plus de 6 ans

L'ensemble des animateurs/animatrices et des intervenants extérieurs sont déclarés auprès de Jeunesse & Sport et sont donc soumis à différents contrôles de leur casier judiciaires.

L'ALSH de Vétraz-Monthoux relève pleinement de la réglementation applicable aux Accueils Collectifs de Mineurs, ce qui implique le respect de l'ensemble des normes légales, qu'il s'agisse des taux d'encadrement, des qualifications des équipes, des conditions matérielles ou encore des obligations en matière de sécurité.

L'ALSH s'inscrit dans une démarche éducative commune, portée par l'ensemble de l'équipe d'animation.

Les actions menées reposent sur des valeurs essentielles : le **respect** de soi, des autres et de l'environnement, la **bienveillance** dans les relations, la **solidarité** entre enfants et adultes, **l'autonomie** dans les choix et les actions, ainsi que **l'épanouissement** de chacun à travers des expériences variées et enrichissantes.

Ces valeurs se traduisent concrètement dans **des grands principes éducatifs qui structurent le fonctionnement du centre** :

- Assurer en toute circonstance **la sécurité physique, affective et morale des enfants**
- **Favoriser l'inclusion** et permettre à chaque enfant de trouver sa place
- Encourager **la participation active des enfants** en leur donnant la possibilité d'être acteurs de leurs loisirs
- **Accompagner l'apprentissage du vivre-ensemble** par le respect des règles, la coopération et la gestion des conflits

- **Respecter les rythmes** individuels
- Travailler en complémentarité avec les familles et les partenaires éducatifs pour garantir une **continuité éducative cohérente**.

Ces valeurs et principes, partagés par toute l'équipe, constituent le socle sur lequel s'appuie le projet pédagogique du centre.

### 3. Objectifs pédagogiques

Le projet pédagogique de l'ALSH s'organise autour de **3 objectifs généraux** :

- **Favoriser l'épanouissement des enfants au sein du groupe en développant leurs capacités de socialisation et leur participation à la vie collective** et leur bien-être dans un cadre sécurisant et bienveillant.
- **Permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités, de s'ouvrir au monde qui les entoure et d'élargir leur champ des possibles** afin de stimuler leur curiosité et leur envie d'apprendre.
- **Accompagner les enfants dans le développement de leur esprit critique et de leur autonomie**, en valorisant leur parole, leur capacité à faire des choix réfléchis et à assumer les conséquences de leurs décisions.

Chacun de ces objectifs est détaillé en objectifs spécifiques concrètement mis en place sur le terrain.

**Objectif général n°1** : Favoriser l'épanouissement des enfants au sein du groupe en développant leurs capacités de socialisation et leur participation à la vie collective et leur bien-être dans un cadre sécurisant et bienveillant

**Objectifs spécifiques associés** :

- Encourager la coopération à travers des jeux collectifs et des projets de groupe
- Mettre en place des rituels de groupe (forum, chants de rassemblement, conseils d'enfants...)
- Permettre aux enfants de prendre des responsabilités dans la vie quotidienne (préparation du goûter, co-animation d'une activité, débarrassage, rangement...)

**Objectif général n°2** : Permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités, de s'ouvrir au monde qui les entoure et d'élargir leur champ des possibles afin de stimuler leur curiosité et leur envie d'apprendre.

**Objectifs spécifiques associés** :

- Diversifier les propositions d'activités (artistiques, sportives, scientifiques, manuelles, culturelles, nature...).
- Organiser des sorties culturelles et pédagogiques (musées, spectacles, médiathèque, expositions).
- Sensibiliser les enfants à la découverte de la nature et de l'environnement.
- Proposer des rencontres avec des intervenants extérieurs (artistes, sportifs, associations).
- Initier les enfants à des pratiques sportives variées et adaptées à tous.
- Favoriser l'ouverture à la différence et au respect de l'autre (interculturalité, inclusion, sensibilisation au handicap).

**Objectif général n°3 : accompagner les enfants dans le développement de leur esprit critique dans le respect et de leur autonomie**, en valorisant leur parole, leur capacité à faire des choix réfléchis et à assumer les conséquences de leurs décisions.

**Objectifs spécifiques associés :**

- Mettre en place des temps où les enfants choisissent librement leurs activités parmi plusieurs propositions.
- Encourager l'expression orale par des débats, des jeux de rôle ou des cercles de discussion
- Permettre aux enfants de proposer et d'animer eux-mêmes certaines activités avec le soutien des animateurs.
- Encourager l'autonomie dans les gestes du quotidien (habillage, rangement, hygiène, repas).
- Sensibiliser les enfants à l'écoute et au respect des opinions différentes.

## 4. Organisation et fonctionnement

### A. Journée-type

Au sein de l'ALSH de Vétraz-Monthoux, l'organisation d'une journée est sensiblement identique entre les mercredis et les vacances scolaires, à l'exception des horaires d'arrivée et de départ des enfants qui varient quelque peu.

En effet, lors des mercredis, les parents ont la possibilité d'inscrire leurs enfants uniquement le matin avec des départs entre 13h et 13h30 ou uniquement l'après-midi avec une arrivée entre 11h30 et 12h00, dans les deux cas les enfants déjeunent au centre de loisirs. Lors des vacances scolaires l'ensemble des enfants sont accueillis à la journée entière avec un accueil de 07h30 à 09h00 et des départs entre 17h et 18h30 contre 16h30 pour les mercredis.

En dehors de ces différences, **la journée type au sein de l'ALSH** est la suivante :

**07h30-09h00** : accueil du matin effectué par le directeur ou son adjoint

**A partir de 08h** et l'arrivée d'animateurs supplémentaires, les enfants rejoignent leur salle respective (salle marmottes, renards...)

**09h00** : regroupement et appel par groupe

**09h15** : présentation des activités

**09h20** : passage aux toilettes avant le début des activités

**09h30-11h00** : activité du matin

**11h-11h30** : temps libre du matin

**11h30-12h45** : repas avec arrivées échelonnées au self

**13h00** : début de la sieste pour les plus petits

**13h00-13h45** : temps calme par groupe

**13h45** : présentation des activités et passage toilettes

**14h00-15h30** : activités de l'après-midi

**15h30-15h45** : forum, temps décharges sur la journée

**15h45-16h05** : temps libre et passage toilettes

**16h05-16h30** : goûter

**Dès 16h30 (mercredis) / 17h00 (vacances)** : début de l'accueil assuré par le directeur ou son adjoint

**A partir de 18h00** : rassemblement de tous les enfants dans un même espace

**18h30** : fermeture de l'ALSH

Tout au long de l'année, nous proposons diverses **sorties** aux enfants permettant de répondre aux différents objectifs que nous avons présenté (découverte du monde...), nous pouvons également faire venir des intervenants extérieurs afin de proposer des activités récurrentes sous forme de « mini-stages » permettant aux enfants d'approfondir une thématique/une pratique.

Il est aussi proposé aux enfants de s'investir dans un projet qu'ils montent de toute pièce (projet artistique, musical, sportif...) pour ensuite le mettre en œuvre au sein de l'ALSH. Ils peuvent également co-animer des activités avec les animateurs, cela permet de les impliquer d'une manière différente et de leur apprendre à s'affirmer et s'exprimer.

## B. Rôle de l'équipe encadrante

Au sein de l'ALSH, chaque membre de l'équipe a un rôle bien défini, garantissant ainsi un fonctionnement harmonieux et sécurisant pour tous les enfants. Les **animateurs** ont pour mission première d'assurer la **sécurité physique, morale et affective** des enfants. Ils veillent à créer un climat bienveillant et rassurant, propice à l'épanouissement de chacun. Ils sont également là pour offrir aux enfants des moments de détente et de plaisir, en proposant des activités variées, ludiques et enrichissantes. Chaque animateur est **référént de son groupe**, ce qui implique d'assurer le suivi des enfants, de transmettre les informations essentielles, de rendre compte du déroulement de la journée et d'alerter la direction en cas de difficulté ou d'incident.

L'**adjoint** à la direction occupe un rôle de **soutien de terrain** : il accompagne les animateurs au quotidien, répond à leurs questions, les aide à surmonter les difficultés rencontrées et les conseille dans leur posture éducative. Il porte un regard attentif et constructif sur le positionnement et les comportements de l'équipe, dans une logique d'amélioration continue.

Le **directeur**, quant à lui, a une mission plus globale de **pilotage et de management**. Il élabore et coordonne la programmation, organise les sorties et les interventions extérieures, et assure la communication avec les familles. C'est lui qui centralise les informations importantes (difficultés particulières, comportements préoccupants, soins, accidents) et qui garantit la sécurité de l'ensemble du dispositif.

Enfin, il est le premier responsable de l'équipe d'animation, qu'il guide et accompagne dans son action éducative.

## C. Règles de vie

Au sein de l'ALSH, les **règles de vie** constituent un cadre commun qui permet à tous de vivre ensemble dans le respect et la sérénité.

Une base commune est partagée par l'ensemble des groupes : respect de soi et des autres, respect des locaux et du matériel, politesse, refus de toute forme de violence et vigilance à ne pas se mettre en danger.

À partir de ce socle, chaque groupe prend un temps d'échange avec ses animateurs pour **co-construire ses propres règles de vie**. Cette démarche permet aux enfants de **s'exprimer, de réfléchir ensemble à ce qui est important pour bien vivre le quotidien, et de s'approprier les règles établies**. Parce qu'elles émanent d'eux et qu'elles sont le fruit d'un travail collectif, ces règles sont plus facilement comprises et respectées, tout **en donnant du sens à la vie en collectivité**.

## D. Enfants à besoins particuliers, Projets d'Accueil Individualisé (PAI)

L'accueil des enfants à besoins particuliers fait pleinement partie des valeurs du centre. La première étape consiste toujours à **rencontrer la famille** afin de mieux connaître l'enfant, comprendre son fonctionnement, ses besoins spécifiques, ce qui favorise son bien-être et, au contraire, ce qui peut le

mettre en difficulté. Cet échange permet de construire une relation de confiance et d'anticiper au mieux son accueil. L'équipe pédagogique veille ensuite à **adapter les activités** et à ajuster le niveau d'implication de l'enfant pour qu'il puisse participer dans de bonnes conditions, en respectant son rythme et en valorisant ses réussites.

Lorsqu'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** est établi, il est connu et partagé en amont avec l'équipe. Un temps d'échange avec la famille permet alors de préciser les impacts du PAI sur la vie quotidienne de l'enfant (santé, alimentation, participation aux activités, temps de repos, etc.) et de mettre en place les aménagements nécessaires. **L'objectif est toujours le même : garantir la sécurité, le bien-être et l'inclusion de l'enfant, tout en favorisant sa place au sein du groupe.**

## 5. Activités et démarches éducatives

A l'ALSH, nous mettons un point d'honneur à offrir aux enfants un **large panel d'activités** afin de répondre à la diversité de leurs envies, de leurs besoins et des objectifs pédagogiques fixés. Les enfants peuvent ainsi participer à des **ateliers scientifiques** (expériences simples, découvertes du vivant, exploration du monde), à des **ateliers cuisine** (découverte de nouvelles saveurs, apprentissage de recettes ludiques), ou encore à des **activités artistiques et manuelles** (dessin, peinture, modelage, bricolage, musique, théâtre, danse). Les **activités sportives** tiennent également une place importante : jeux collectifs, parcours moteurs, sports d'équipe ou d'opposition, afin de développer l'esprit d'équipe et la motricité.

Les enfants profitent aussi de **grands jeux collectifs**, de **jeux de société**, de **sorties en nature** (balades, découvertes de l'environnement, chasses aux trésors, pique-niques), mais aussi de **temps festifs** (carnavals, journées à thème, spectacles). L'idée est de varier au maximum les propositions pour permettre à chaque enfant de **découvrir, expérimenter, s'épanouir et s'amuser**.

Pour animer ce large panel d'activités, l'équipe s'appuie sur des **méthodes pédagogiques diversifiées**. Certaines activités prennent la forme d'**ateliers**, menés en petit groupe, où les enfants créent ou expérimentent aux côtés des animateurs. D'autres se construisent autour de **défis ou d'objectifs à atteindre**, dans un temps donné, afin de stimuler la réflexion, l'entraide et la motivation. Pour les plus jeunes, la **reproduction** d'actions ou de gestes proposés par l'adulte est également privilégiée : cette approche favorise l'acquisition de compétences comme la motricité fine, la concentration, la patience et la précision. L'ensemble de ces méthodes permet d'adapter la pédagogie aux différents âges et aux besoins de chacun.

Au cœur de notre démarche, les **enfants sont considérés comme les principaux acteurs** de leurs activités. L'objectif n'est pas de leur proposer une « consommation » d'animations toutes faites, mais bien de leur permettre d'**agir, choisir, s'impliquer et expérimenter**. Les animateurs sont alors dans un rôle de **facilitateurs**, présents pour accompagner, soutenir, sécuriser et donner un cadre clair, sans jamais se substituer à l'implication des enfants. De cette manière, chacun peut développer son autonomie, son sens de l'initiative et sa créativité, tout en s'amusant et en trouvant sa place dans le collectif.

## 6. Partenariats

### A. Avec les établissements scolaires de la commune

L'ALSH entretient des liens étroits avec les établissements scolaires de la commune. Le directeur, en relation avec les responsables éducatifs de proximité présents sur les trois sites scolaires, bénéficie d'une **meilleure connaissance des enfants et de leurs éventuels besoins particuliers**.

Cette coopération constitue également une porte d'entrée privilégiée pour dialoguer avec les directions des groupes scolaires, **coordonner certaines actions et envisager des projets communs**. Ces collaborations peuvent prendre différentes formes : participation du centre à des projets initiés par l'école, construction d'activités conjointes ou encore **mise en place de temps de partage autour de thématiques éducatives**. L'objectif est **d'assurer une cohérence éducative dans l'accompagnement des enfants et de renforcer les passerelles entre temps scolaire et temps de loisirs**.

### B. Avec les familles

La communication avec les familles est **un pilier essentiel du fonctionnement de l'ALSH**.

**Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants**, il est donc indispensable de maintenir avec eux un dialogue constant et bienveillant.

Le directeur et ses adjoints jouent un rôle central dans cette relation : ils sont les interlocuteurs privilégiés des familles, assurant les transmissions, répondant aux interrogations et garantissant une écoute attentive. Ils veillent également à rassurer les parents sur les conditions d'accueil, la sécurité et le bien-être de leurs enfants.

Par ailleurs, l'ALSH s'attache à **impliquer les familles dans sa dynamique** : leur participation à certains projets ou événements contribue à créer une continuité éducative et à faire d'eux de véritables partenaires de l'épanouissement de leurs enfants, même en dehors du temps de présence au lieu d'accueil.

### C. Autres partenariats

Au-delà du lien avec les écoles et les familles, l'ALSH développe des collaborations avec des partenaires extérieurs. **Associations sportives, culturelles, artistiques ou musicales**, ainsi que divers **intervenants spécialisés**, participent à l'enrichissement des activités proposées aux enfants.

Ces partenariats permettent de mettre en place des ateliers spécifiques, des mini-stages ou encore des animations ponctuelles qui viennent élargir le champ des découvertes.

L'ALSH peut également s'associer à des événements communaux tels que la Fête du sport, la Fête de l'été ou encore l'organisation d'Olympiades. Enfin, des échanges avec d'autres centres de loisirs peuvent être envisagés, favorisant des rencontres inter-centres, des tournois ou des projets communs qui stimulent la socialisation et l'ouverture des enfants.

Du fait de sa proximité avec les différents services communaux, l'ALSH peut également être amené à collaborer avec la bibliothèque municipale dans le cadre de divers projets, mais également avec des services tels que la police municipale pour des actions, par exemple, de sensibilisation à la sécurité routière.

## 7. Evaluation et suivi

### A. Outils de suivi

Afin de garantir la cohérence éducative et la bonne mise en œuvre du projet pédagogique, plusieurs outils de suivi et d'évaluation sont mis en place tout au long de l'année.

En amont des vacances, des réunions de préparation sont organisées, dont une réunion de cadrage le vendredi précédant chaque période. Ce temps collectif permet de rappeler les bases du projet pédagogique, de redéfinir les objectifs, de préciser le cadre de sécurité et le cadre éducatif appliqué aux enfants.

Chaque animateur dispose également d'un livret de l'animateur qu'il a signé et qui rassemble l'ensemble des informations nécessaires à son positionnement professionnel. Ce document comprend notamment des fiches pratiques (organisation d'un pédibus, préparation d'activités, gestion des soins, etc.) qui visent à donner des repères clairs et des outils concrets pour adopter des pratiques éducatives adaptées.

Le suivi repose aussi sur des observations régulières menées par le directeur et l'adjoint. Ces observations ont une double finalité : d'une part évaluer le positionnement des animateurs dans leurs missions quotidiennes, d'autre part analyser la mise en œuvre des objectifs pédagogiques afin d'ajuster si nécessaire les pratiques ou les méthodes proposées.

Enfin, l'évaluation du projet pédagogique se construit dans une démarche continue. Des temps de bilans intermédiaires sont organisés avec l'équipe afin de recueillir les retours des animateurs, d'identifier les réussites et les difficultés rencontrées, et de dégager des axes d'amélioration. Les retours des familles et les observations faites auprès des enfants constituent également des indicateurs précieux de l'impact éducatif du projet. À plus long terme, un bilan annuel est réalisé afin de mesurer l'atteinte des objectifs fixés et d'orienter la rédaction du projet pédagogique de l'année suivante.

### B. Evaluation des actions pédagogiques

L'évaluation au sein de l'ALSH ne se limite pas à un simple contrôle : elle s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et de co-construction. Elle permet **de vérifier si les objectifs pédagogiques définis sont atteints, mais surtout de réfléchir ensemble à la manière de progresser, d'ajuster et d'innover**. Le bilan annuel est rédigé par la direction de l'ALSH avec l'appui de la coordination EJE, ce bilan est amené à être présenté au cours de différentes instances :

- Réunion d'équipe
- Commission Enfance

Ce bilan pourra également être intégré à un rapport d'activité sur service Enfance.

Cette démarche repose sur plusieurs piliers : **l'observation quotidienne** des pratiques, la **prise en compte de la parole des enfants comme acteurs** de leur propre épanouissement, **l'implication des familles à travers leurs retours**, ainsi que **la concertation régulière de l'équipe d'animation**. Elle a pour vocation de valoriser les réussites, d'identifier les points d'attention et de renforcer la cohérence éducative de l'ensemble du projet.

**Objectif général n°1** : socialisation, vie collective et bien-être

<b>Objectifs spécifiques associés</b>	<b>Indicateurs / observables</b>	<b>Processus d'évaluation</b>
<b>Encourager la coopération à travers des jeux collectifs et des projets de groupe</b>	Nombre de jeux collectifs organisés, implication et entraide des enfants, nombre de conflits réels observés	Observation des animateurs, bilans d'équipes, retours oraux des enfants
<b>Mettre en place des rituels de groupe (forum, chants, conseils d'enfants)</b>	Régularité des rituels, participation des enfants, qualité des échanges	Suivie des temps de vie de groupe par groupe, comptes rendus des forums
<b>Permettre aux enfants de prendre des responsabilités dans la vie quotidienne</b>	Nombre de tâches confiées, autonomie dans leur réalisation, satisfaction exprimée	Observations quotidiennes, retours des enfants en fin de journée, bilans des animateurs sur l'implication des enfants

**Objectif général n°2** : découverte et ouverture au monde

<b>Objectifs spécifiques associés</b>	<b>Indicateurs / observables</b>	<b>Processus d'évaluation</b>
<b>Diversifier les propositions d'activités (artistiques, sportives, scientifiques, culturelles, nature...)</b>	Variété des activités au programme, taux de participation des enfants, intérêt des enfants (satisfaction)	Analyse des programmes, observation des activités, forum avec les enfants
<b>Organiser des sorties culturelles et pédagogiques</b>	Nombre de sorties réalisées, retours positifs des enfants et des familles	Bilans, questionnaire après sorties (enfants & famille), débrief des animateurs
<b>Sensibiliser les enfants à la découverte de la nature et de l'environnement</b>	Activités « nature » réalisées, comportements observés des enfants (respect de la nature, tri, ramassage des déchets)	Observations quotidiennes et lors des activités natures, bilans des animateurs
<b>Proposer des rencontres avec des intervenants extérieurs</b>	Nombre et diversité des interventions, niveau d'engagement des enfants	Echanges avec les intervenants, observations directes
<b>Initier les enfants à des pratiques sportives variées et adaptées</b>	Nombre de disciplines pratiquées, progrès observés, engagement des enfants	Observations, retours des enfants et des animateurs
<b>Favoriser l'ouverture à la différence et au respect de l'autre (interculturalité, inclusion, handicap)</b>	Discussions engagées autour de ces thématiques, amélioration du comportement des enfants	Observations des attitudes, débats et temps d'échanges

**Objectif général n°3** : esprit critique, autonomie et expression des idées

<b>Objectifs spécifiques associés</b>	<b>Indicateurs / observables</b>	<b>Processus d'évaluation</b>
<b>Mettre en place de temps où les enfants choisissent librement leurs activités</b>	Nombre de temps à choix proposés, diversité des choix proposés, satisfaction des enfants	Observations, questionnaires, bilan des animateurs

<b>Encourager l'expression orale (débats, jeux de rôle, improvisation)</b>	Nombre de prises de paroles, respect des règles d'une discussion ouverte, qualité des échanges	Observations des temps d'échanges, compte rendus et retours des animateurs
<b>Permettre aux enfants de proposer et animer certaines activités</b>	Nombre d'activité/jeux proposés par les enfants, autonomie et prise d'initiative	Observations directes, retours des animateurs, forums avec les enfants
<b>Encourager l'autonomie dans les gestes du quotidien (hygiène, repas, habillage)</b>	Capacité des enfants à accomplir seuls certaines tâches, capacité à demander de l'aide	Observations, suivi individuel si nécessaire
<b>Sensibiliser les enfants à l'écoute et au respect des opinions différentes</b>	Nombre de conflits verbaux, respect du temps/tour de parole, attitudes bienveillantes observées	Observation des temps de groupe, régulations mises en place, retours des animateurs

*Fait à Vétraz-Monthoux, le 12 décembre 2025*

*Le Maire,*

*Patrick ANTOINE*

